



Association culturelle Joseph Jacquemotte

11, rue Julien Lahaut, 6020 Dampremy (Belgique)

www.acjj.be

Lors d'un voyage d'une délégation constituée de membres du Parti de la Gauche européenne à Cuba en février 2022, notre association a envoyé un de ses membres afin de rendre compte des observations de cette délégation sur plusieurs thématiques : impact de la pandémie sur l'économie cubaine, réformes économiques, etc. La réforme du code des familles et le processus enclenché suite à l'adoption d'une nouvelle Constitution en 2019, ainsi que la mise en œuvre de ce processus consultatif ont été un des points d'attention de cette mission d'observation. Dans le cadre de l'EPU, il nous a semblé pertinent, en tant qu'association de la société civile de Belgique, de rendre compte de ce que nous avons pu voir.

Contexte général

Il convient avant tout de resituer cette réforme du Code des Familles dans son contexte.

En 2019, le pays a adopté une nouvelle constitution, fruit d'un long travail démocratique au sein de toute la société cubaine. Lors de notre voyage, le contenu et le processus ayant mené à cette réforme de la Constitution ont été abordés dans le détail lors de réunions avec des constitutionnalistes cubains. Par rapport au texte initialement proposé, de nombreux amendements ont été apportés grâce aux consultations populaires. Par exemple, dans le projet initial, les gouverneurs de province devaient être nommés directement par le président, mais les consultations ont montré que la population préférerait une désignation par les délégués des assemblées municipales. C'est cette solution qui a été retenue dans le texte final. Nous avons eu droit à un long exposé sur les nombreuses garanties de contrôle du pouvoir qu'elle contient, sur les droits garantis, sur les procédures de désignation, ... Que ce soit dans le texte ou dans l'application concrète de ce dernier, il nous semble manifeste que la Constitution cubaine de 2019 a un caractère démocratique assurant au peuple cubain une série de droits démocratiques, d'intervention directe au moyen de consultations populaires et autres mécanismes de moyens de contrôle des représentants élus aux différents niveaux de pouvoir, dans le contexte spécifique de Cuba.

Du « Code de la Famille » au « Code des Familles »

Une des réformes majeures découlant de cette nouvelle constitution est celle qu'il fallait apporter au « code de la famille », devenant le « code des familles ». Loin d'être purement cosmétique, le changement de nom reflète la prise en compte de la diversité des familles cubaines aujourd'hui.

Dans la mesure où les changements apportés ont une importante dimension sociale et culturelle, aux implications fortes au niveau intime et public, et alors que rien ne les y obligeait dans la constitution, les autorités ont décidé de faire discuter le projet de réforme par la société.

Le précédent code datait des années 1970, et s'il constituait à l'époque un progrès par rapport à d'autres codes d'Amérique latine et des Caraïbes, il avait été rédigé dans une société très différente, plus jeune et encore marquée par certains conservatismes sociétaux. Les changements dans la société cubaine font qu'il est nécessaire dans cette nouvelle mouture de « visibiliser » les personnes âgées, les personnes handicapées, de mieux prendre en compte les violences intrafamiliales (y compris les violences économiques ou psychologiques), de tenir compte de la diversité des familles (recomposées, monoparentales, homoparentales, etc.), et d'autres questions.

Le projet est d'une grande modernité mais doit faire face à des réticences importantes, liées à des phénomènes culturels persistants (machisme, influence de l'Église catholique dans certains secteurs, campagnes de désinformation,). Parmi les modifications, on retrouve une redéfinition du mariage (une union de deux personnes, sans plus de précision) une reconnaissance des unions de fait, de nouveaux régimes matrimoniaux, une ouverture plus grande de l'exercice de leurs droits par les personnes handicapées, par la suppression de la notion d'incapacité, une plus large place accordée aux décisions des enfants, une volonté de substituer une démocratie familiale à la verticalité patriarcale, une tolérance zéro contre les violences familiales, etc. En outre, l'adoption devrait être ouverte aux couples homoparentaux, aux unions de faits, ... Cette liste n'est pas exhaustive.

Nous nous sommes rendus dans l'une des quinze municipalités de la Havane, Guanabacoa, qui rassemble plus de 125.000 habitants, pour y observer le processus de consultation populaire. C'est à la fois une zone industrielle et d'agriculture urbaine. Jusqu'à ce moment 58 réunions avaient été tenues. L'assemblée avait lieu dans la rue, en présence de représentants politiques locaux, d'avocats, qui doivent assister la population sur les notions juridiques, etc. La réunion a débuté par une explication de la procédure, les points traités, ... Nous avons pu voir des prises de paroles, qui soutenaient le projet, mais s'opposaient parfois à des points spécifiques, ou demandaient des éclaircissements (comme sur la notion de capacité juridique). Notons que le droit de vote lors de telles consultations est ouvert dès 16 ans.

Si on peut être admiratif devant les dispositifs mis en œuvre et les larges débats dans la société cubaine, et alors que le référendum a trouvé sa conclusion en septembre 2022, voyant l'adoption du nouveau code, on ne peut, en revanche, omettre que le projet a été victime de campagnes de désinformations depuis les secteurs les plus conservateurs de la société, appuyés de l'étranger, qui n'ont eu de cesse d'alimenter des craintes au moyen de « fake news ».

Conclusions

De notre point de vue, la réforme du Code des Familles constitue un progrès considérable en matière des droits humains, que ce soit pour Cuba, la région des Caraïbes, et pour le reste du monde.

Ce nouveau code intègre les perspectives de genre, renforce les dispositifs visant à faire reculer et éradiquer les violences intrafamiliales, les discriminations liées au genre, à l'âge, au handicap, à l'orientation sexuelle et est très en avance non seulement pour la région mais par rapport à de nombreux pays du monde. Ce code consolide des droits existants, les étend et en propose de nouveaux à des catégories de la population ayant été par le passé marginalisées, particulièrement les personnes LGBTQI+. De plus, ces droits sont liés à leur exercice concret, et les aspects socio-économiques sont pris en compte de manière détaillée dans ce nouveau Code des Familles, ce qui contraste notamment avec des législations de ce type réputées progressistes ailleurs dans le monde,

mais où ces aspects ne sont pas pris en compte , ou de manière secondaire.

Au-delà du contenu même du Code des Familles, le processus de consultation populaire initié, alors que rien ne l'obligeait, les dispositifs concrets mis en place (encadrement juridique, etc.), la participation de toutes les couches de la population dès l'âge de 16 ans sont autant de témoignages de la spécificité de la démocratie participative cubaine.